



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Direction de la Coordination des
Politiques de l'Etat

Rouen, le **20 JAN. 2014**

Bureau des Procédures Publiques

Affaire suivie par Thomas LEFEVRE

Tél. 02 32 76 53 23

Fax 02 32 76 54 60

Mél. thomas.lefevre@seine-maritime.gouv.fr

Le préfet
de la région Haute-Normandie,
préfet de la Seine-Maritime

à

Destinataires *in fine*

Objet : **Comité de suivi des accès nautiques du Grand Port Maritime de Rouen (GPMR)**
Réf. : Arrêté préfectoral du 30 novembre 2011 portant autorisation des travaux de dragage
P.J. : Compte-rendu modifié de la réunion du 13 décembre 2013

Suite aux précisions apportées par le Grand Port Maritime de Rouen sur le compte-rendu qui vous a été transmis le 13 janvier dernier, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le document amendé.

Pour le préfet et par délégation,
le chef de bureau,



Sylvie RESTENCOURT

Liste des destinataires

- M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime (DDTM76)
- M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados (DDTM 14)
- M. le directeur départemental des Territoires de l'Eure (DDTM 27)
- M. le directeur général de l'Agence régionale de santé de Haute-Normandie (ARS)
- M. le directeur général de l'Agence régionale de santé de Basse-Normandie (ARS)
- M. le directeur interregional de la Mer Manche Est - Mer du Nord (DIRM)
- M. le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement, et du Logement de Haute-Normandie (DREAL)
- M. le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement, et du Logement de Basse-Normandie (DREAL)
- Haute-Normandie Nature Environnement (HNNE)
- Le GRAPE 14
- Fédération départementale des associations agréées de pêche et protection du milieu aquatique 76
- Fédération départementale des associations agréées de pêche et protection du milieu aquatique 27
- Association de consommateurs 76
- Association de consommateurs 27
- Association de consommateurs 14

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Direction de la Coordination des
Politiques de l'Etat

Rouen, le 13 janvier 2014

Bureau des Procédures Publiques

Affaire suivie par Thomas LEFEVRE
Tél. 02 32 76 53 23
Fax 02 32 76 54 60
Mél. thomas.lefevre@seine-maritime.gouv.fr

COMPTE-RENDU DE REUNION

Objet : **Comité de suivi des accès nautiques du Grand Port Maritime de Rouen (GPMR)**

Date et lieu : Vendredi 13 décembre 2013 – Salle des Vitraux

Étaient présents à cette réunion placée sous la présidence de Marie-Christine VITET, directeur de la coordination des politiques de l'État à la préfecture de la Seine-Maritime :

- | | |
|----------------------|---|
| - Pascal GABET | GPMR |
| - Sandrine SAMSON | GPMR |
| - Patrice TOURNIER | GPMR |
| - Ivan MIRKOVIC | Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique |
| - Claude BARBAY | ADHER / FNE, GRAPPE Haute-Normandie |
| - Michel HORN | GRAPE Basse-Normandie |
| - Marlène MINOR-ENOT | DREAL / Mission estuaire |
| - Mathieu HONORE | DDTM 76 / Bureau de la police de l'eau |
| - Sylvie RESTENCOURT | Préfecture 76 / DCPE |
| - Thomas LEFEVRE | Préfecture 76 / DCPE |

Était absent excusé : ARS Basse-Normandie

En propos liminaire, les associations demandent s'il est possible d'intégrer au comité de suivi un hydrogéologue qui pourrait apporter son expertise au dossier présenté. La demande sera transmise à Robert MEYER, hydrogéologue membre du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST) de la Seine-Maritime.

La présentation sous forme de diaporama est jointe au présent compte-rendu.

1. Bilan des travaux réalisés dans l'estuaire aval en 2012

Les travaux d'approfondissement du chenal réalisés sont présentés. La bathymétrie avant et après travaux par secteurs est décrite. Enfin, le devenir des sédiments extraits du chenal et le suivi des nappes souterraines voisines du fleuve sont exposés.

M. HORN soulève que les prélèvements et analyses sur les sédiments n'apparaissent pas dans le rapport de suivi transmis avant la réunion.

Le GPMR répond qu'un suivi *a priori* a eu lieu dans le chenal pour l'enquête publique, mais cela n'est pas prévu pour la campagne de dragage. Toutefois, ces sédiments font l'objet d'un suivi *a posteriori* sur le site d'immersion du Kannik et dans les chambres de transit.

M. BARBAY dit que le terme de dragage doit être précisé. Il faudrait y adjoindre un qualificatif afin de préciser s'il s'agit soit de l'entretien, soit d'un approfondissement du chenal. La présence d'un hydrogéologue serait par ailleurs nécessaire au regard d'une réalité karstique qu'il faut prendre en compte. La crainte serait de s'attaquer aux éléments les plus hauts et les plus durs pouvant signaler des failles qui enverra l'eau de la Seine circuler dans des endroits où elle n'a pas à circuler. Enfin, l'approfondissement du chenal n'est pas économiquement valable au regard du projet de Port 2000 au Havre. Le tirant d'eau peut être obtenu en allégeant un peu les navires.

Le GPMR répond qu'il est possible de préciser systématiquement dans les documents de communication qu'il s'agit soit d'un dragage d'entretien ou d'un approfondissement. Pour ce qui concerne la géologie des sols creusés, il y a eu des sondages effectués dans le chenal.

M. MIRKOVIC demande s'il n'y a pas de remobilisation des sédiments dans le chenal lors du dragage.

Le GPMR indique que les dragages ont été réalisés au moyen de dragues aspiratrices en marche, induisant une faible remobilisation des sédiments. Par ailleurs les matériaux à draguer pour l'approfondissement du chenal sont en général plus grenus que des matériaux d'apports récents et sont donc moins susceptibles d'être facilement remobilisés.

La DREAL demande s'il est possible de disposer des volumes de sédiments extraits par drague.

Le GPMR transmettra ces informations.

M. HORN demande si une forte sédimentation est signe d'une sédimentation dure.

Le GPMR répond par la négative.

M. BARBAY souligne le faible ratio de valorisation des sédiments.

Le GPMR indique que, lors de la première phase de travaux, il était en attente de l'autorisation de l'installation de transit de Honfleur en raison de la réglementation liée aux déchets qui n'est pas adaptée aux spécificités des sédiments de dragage. A ce titre, il est rappelé que les sédiments sont considérés comme un déchet dès lors qu'ils sont extraits de l'eau et mis à terre. Les sédiments restant dans l'eau ne sont, par contre, pas considérés comme déchets (ex : immersion).

M. MIRKOVIC pose la question du panache créé dans l'eau par le dragage.

Le GPMR indique que le panache dû au dragage n'excède pas les trois kilomètres de distance et se dépose à nouveau au fond du chenal en moins d'une marée.

M. MIRKOVIC demande quel impact les sédiments redéposés pouvaient avoir sur les herbiers.

Le GPMR dit qu'il n'y a pas d'herbiers dans le secteur dragué.

M. MIRKOVIC rappelle que les dragages doivent s'arrêter au printemps pour la reproduction des poissons (entre le 1er mars et le début juillet) étant souligné des matériaux nécessaires (sables et graviers) ont pu disparaître et que certaines espèces sont en voie de disparition dans notre région.

Le GPMR répond qu'il s'est renseigné mais ne dispose pas d'information précise sur cette

question.

M. HORN s'interroge sur la méthodologie employée pour les analyses des nappes souterraines.

Le GPMR précise que les prélèvements sont effectués par le laboratoire d'analyses chimiques par pompage de l'eau dans les piézomètres selon un protocole spécifique (extraction d'un volume d'eau du piézomètre avant prélèvement).

M. BARBAY demande quand les prélèvements dans les piézomètres sont assurés, en basses eaux ou en hautes eaux ?

Le GPMR se renseignera auprès du laboratoire. Il précise toutefois que les prélèvements sont faits à 16 mètres ou à 30 mètres de profondeur.

Concernant la végétalisation des protections de berges, Mme MINOR-ENOT demande si des caissons en escalier comportant un gradient de végétalisation ont été envisagés par le GPMR.

Le GPMR répond que ce type d'aménagement pourrait être évalué. Il propose de consulter notamment Paul FERLIN à ce propos.

M. HORN pose la question de la présence de teneurs élevées en arsenic dans la nappe de certains piézomètres (en bordure de la Réserve Naturelle).

Le GPMR doit se renseigner mais souligne la présence de cet élément dans le milieu naturel.

2. Calendrier des travaux à venir

Le déroulement des travaux d'approfondissement est exposé ainsi que la présentation des installations de transit des sédiments qui seront utilisées.

M. BARBAY pose la question de l'utilisation de barges pour le transport des sédiments depuis les chambres de transit.

Le GPMR répond qu'au regard de la valeur des matériaux (2 à 5 euros la tonne) ce moyen de transport a peu de perspectives d'être utilisé. Il le sera uniquement sur le secteur de Saint Wandrille.

3. Point sur l'avancement des mesures environnementales

Les mesures environnementales d'accompagnement mises en œuvre sont présentées.

M. MIRKOVIC serait intéressé pour être destinataire des éléments de l'étude sur la restauration écologique de la darse de Lillebonne.

M. BARBAY mentionne que des éléments en béton présents sur le secteur d'Hénouville pourraient être évacués dans le cadre de l'opération « enlèvement d'ouvrages vétustes ».

Le directeur,


Marie-Christine VITET